

# *LA FAMILLE ÉVOLUE ET DEMEURE VIVANTE*

## **BULLETIN DE LIAISON**

- **Être femme en 1987**
- **Impôt 1986: de mauvaises surprises**
- **Vous déménagez... ?**

## Sommaire

**Mot de la présidente** \_\_\_\_\_ 1

**Carnet** \_\_\_\_\_ 2

L'intégration des travailleuses au foyer au Régime des rentes du Québec

**Vie associative** \_\_\_\_\_ 2

- Formation sur la Loi de 1985 sur le divorce
- Le partage des biens familiaux
- La réforme de l'aide sociale
- L'impôt 1986
- La Fédération au jour le jour

**Profil monoparental** \_\_\_\_\_ 6

« Soyons autofemmes, pas auto(h)om(m)es... »

**Dossier chaud** \_\_\_\_\_ 9

Être femme en 1987

**Ressources d'ici et d'ailleurs** \_\_\_\_\_ 13

Les services de garde au Québec

**Nouvelles chroniques** \_\_\_\_\_ 15

Vous déménagez...?

**En vrac** \_\_\_\_\_ 17

**Ce qu'on dit de nous** \_\_\_\_\_ 18

Le colloque vu par Communiqu'Elles

**Coin lecture** \_\_\_\_\_ 21

**La couleur du temps** \_\_\_\_\_ 22

Les années du Bébé Boum, vous connaissez?

Les mamans Boum Boum, elles?

**Équipe de coordination:**

Madeleine Bouvier, Aline Drouin  
Colette Lepage-Viger, Huguette  
Limoges, Geneviève Manseau

**Rédaction:**

Margot Beauséjour, Madeleine  
Bouvier, Aline Drouin, Lily  
Gaudreault, Colette Lepage-  
Viger, Huguette Limoges,  
Geneviève Manseau, Céline  
Signori

**Mise en page:** Huguette Limoges

**Photocomposition et**

**Impression:** Regroupement  
Loisir Québec

Dépôt Légal

Les textes de ce bulletin peuvent être reproduits sans permission, pourvu qu'on en indique la source.

Les articles publiés dans ce numéro n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la pensée officielle de la FAFMQ.

## Historique de la FAFMQ

En octobre 1973, les premiers jalons d'un regroupement provincial d'associations de familles monoparentales furent jetés lors d'un teach-in sur la famille organisé par l'Université de Sherbrooke à l'occasion de la Semaine de la famille. Mais c'est en septembre 1974 que le regroupement prit vraiment forme sous le nom de Carrefour des associations de familles monoparentales, et le siège social dès lors fut transporté à Montréal.

En 1982, le Carrefour change de nom pour celui de Fédération afin de mieux annoncer la structure provinciale de l'organisme et de mieux évoquer l'idée de «représentation».

## Objectifs et rôles de la FAFMQ

La Fédération regroupe des personnes qui se trouvent de gré ou de force projetées dans une société nouvelle où les règles du jeu sont modifiées et où les modèles n'existent plus. Elle doit donc relever le défi immense de développer des outils adéquats afin de répondre à ces nouvelles exigences.

C'est dans cette optique qu'elle se reconnaît un rôle interne de formation et d'information, vis-à-vis de ses membres et qu'elle s'engage actuellement dans une démarche de réflexion collective en vue de repreciser le rôle et l'orientation de ses associations.

La Fédération dans son rôle externe, poursuit sa lutte pour la réforme des lois qui touchent les familles monoparentales. Elle est présente partout par des mémoires, elle participe à des fronts communs, à des tables de concertation, à des coalitions. Elle prend position dans des dossiers, tels le droit de la famille, la loi pour favoriser la perception des pensions alimentaires, la politique familiale, les régimes de pension, la fiscalité, les camps familiaux, le logement, etc...

Ce double rôle lui impose donc les objectifs suivants:

- améliorer la situation socio-économique des familles monoparentales;
- fournir un soutien aux associations locales;
- faire des pressions et des recommandations;
- agir comme agent d'information et de consultation;
- être un agent de formation.

**La Fédération se veut un agent de changement social.**

---

# MOT DE LA PRÉSIDENTE

---

Mars... l'hiver est presque terminé et on rêve du printemps qui s'en vient. Le 8 mars, c'est aussi la Journée internationale des Femmes. En ce jour, chacune de nous devrions prendre la résolution d'être de plus en plus présente et active dans notre milieu.

On dit toujours que nous vivons dans un monde pensé par et pour les hommes; de se le dire entre amies et ailleurs, sans jamais ne faire aucune démarche pour améliorer ou changer la situation, ne nous avancera en rien.

Nous avons été éduquées à assumer un rôle effacé. Le pouvoir décisionnel était, par tradition, aux hommes, ce qui fait que nous n'avons pas eu beaucoup d'occasions de prendre confiance en nous et de participer à l'action.

Quelques femmes avant nous, dont Madame Thérèse Casgrain et d'autres depuis, dans la dernière décennie, nous ont ouvert des portes. Mais, il ne faut pas s'asseoir sur nos lauriers et se dire que d'autres le feront à notre place.

Ne pas avoir peur de dire «oui» lorsqu'on est sollicité pour siéger à certains conseils d'administration, oser aussi déposer sa candidature lorsqu'on se croit capable d'en assumer les fonctions.

Les comités de parents, les commissions scolaires, les C.L.S.C., Centraide, les municipalités, etc., sont des écoles de formation en ce sens. Soyez présentes, visibles et articulées. Après tout, nous formons 51% de la population; il est bien temps de nous faire une place au soleil.

Pour les femmes cheffes de famille, la tâche est lourde; c'est un fait. Vous me direz «je n'ai pas suffisamment de temps, entre le métro, boulot, dodo», mais en y réfléchissant bien, je crois que pour nos enfants, voir leur mère impliquée et «vivante», leur rendra service et surtout, quel exemple à donner à nos filles!

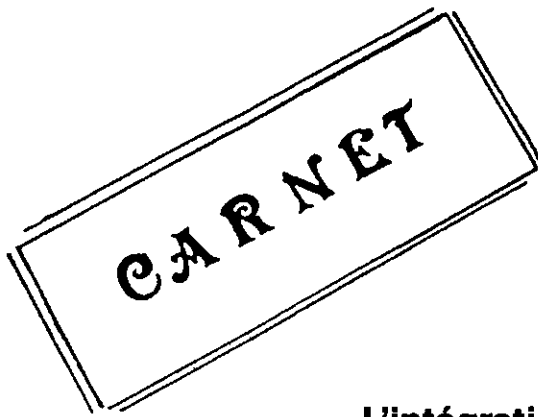
Je me dois maintenant d'adresser aussi un message aux hommes qui sont membres de notre fédération et à ceux qui oseront nous lire. Vous avez autour de vous des amies, amantes, soeurs, ex-conjointes (eh oui!) que vous savez intelligentes et capables. Alors, pourquoi ne pas leur donner le coup d'envoi dont elles ont besoin puisque vous connaissez les règles du jeu? Encouragez-les, poussez-les, s'il le faut. Le temps est à la «solidarité».

Je me permets, pour terminer, d'emprunter les mots de Maurice Champagne Gilbert qui résume le message que je voudrais passer: «**Le moment devrait être autant à la solidarité, sinon davantage, qu'au combat; davantage à la solidarité qu'à l'isolement actif d'un côté et au silence passif de l'autre. N'est-il pas indispensable qu'à côté de ce que les femmes font pour l'évolution de la condition féminine, et avec ce qu'elles font, apparaissent et se multiplient les messages et les gestes de solidarité entre les hommes et les femmes? Que l'on forme des groupes qui en soient porteurs, partout à travers le Québec, nous en avons un urgent besoin...**»

La grâce que je nous souhaite, c'est que la FAFMQ soit ce premier groupe.

Bon printemps à tous.

Céline Signori



## L'intégration des travailleuses au foyer au Régime des rentes du Québec

par Madeleine Bouvier

La femme au foyer travaille; la société profite de ce travail et d'un même souffle lui nie le **droit au travail** qui suppose rémunération. Tout travail obligatoire non rémunéré s'apparente fort à de l'esclavage. La femme au foyer serait-elle esclave, ou fille au pair - logée, nourrie, habillée contre travail?

Tant que la vie du couple en était une de survie, le travail de la femme au foyer sans rémunération s'expliquait, parce qu'en fait, c'était le travail conjoint des deux époux qui amenait le revenu familial.

Avec la période d'abondance, il est clair que le travail au foyer ne se confondait nullement avec le travail rémunéré du conjoint pourvoyeur. La travailleuse au foyer apporte du prestige au mari, le libère de plusieurs soucis, lui laisse du temps libre, lui permet de s'épanouir, de se reposer, de s'en remettre à elle pour mille et un problèmes. Ceci est tellement vrai que maintenant que les femmes ont accédé au marché du travail, ce à quoi elles aspirent, c'est d'avoir une femme au foyer qui préparerait tout et leur laisserait le temps de respirer et de vivre!

C'est ce que les maris ont eu depuis des millénaires.

Dans le contrat de société, ces couples vivaient avec l'assurance qu'au moment de la retraite, ils prendraient du bon temps l'un et l'autre, ensemble.

Or, il n'en n'est rien pour plusieurs d'entre eux. La travailleuse au foyer qui, du jour au lendemain, se voit «promue» divorcée, sans ressources, devant avoir recours à l'aide-sociale, est-ce juste! Est-ce équitable?

Le gouvernement consultera la population sur le sujet de l'intégration des travailleuses au foyer au Régime des rentes du Québec. On est encore loin d'un salaire à la travailleuse au foyer, mais c'est tout de même un commencement, une velléité de reconnaissance du travail accompli par ces personnes.

Quels principes sous-tendent cette reconnaissance? Quelles seraient les modalités d'application? Quels seraient les causes et les effets de cette mesure?

La réflexion doit se faire dans le respect des personnes, dans un esprit de justice et d'équité par rapport aux autres groupes de femmes.

Le questionnement est ouvert et la Fédération sera heureuse de recevoir vos commentaires et suggestions à ce sujet.

N.B. Il va sans dire que le féminin du texte comprend le masculin - qui est encore rare mais qui existe.



## VIE ASSOCIATIVE...

Nous avons choisi de vous parler aujourd'hui des grands dossiers qui prennent une part importante de notre temps de travail et qui, à long terme, influenceront le mieux-être de nos membres. Il s'agit de la nouvelle loi du divorce, du partage des biens familiaux et de la réforme de l'aide sociale.

### Formation sur la Loi de 1985 sur le divorce

Les 31 janvier et 1er février 1987, avait lieu à Montréal la formation sur la loi du divorce à laquelle participait une représentante de chaque région. Nous étions 12, comprenant la personne-ressource et les 2 permanentes. En tout, 11 femmes et 1 homme.

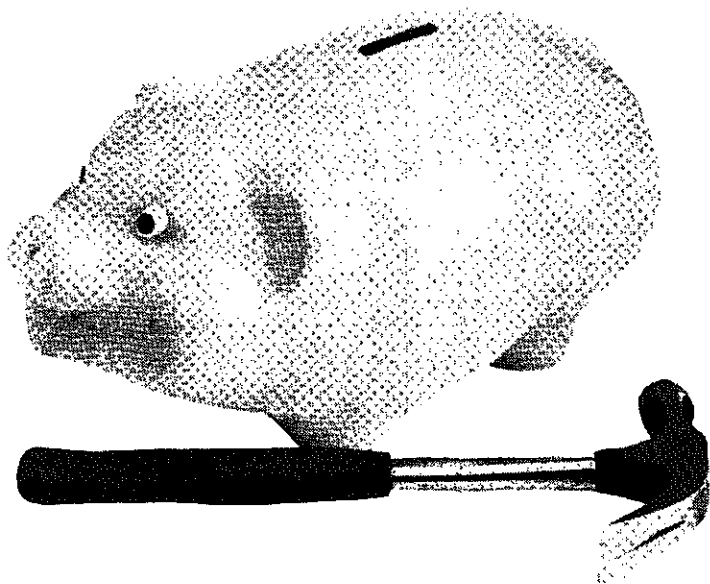
Imaginez un peu Étudier une loi et en sortir au bout de deux jours en disant: «je pensais que ce serait lourd et je ne suis même pas fatiguée!»

Les participantes se sont tellement impliquées dans la session qu'elles en étaient plutôt les intervenantes que des participantes. À tour de rôle, elles apportaient des faits, relient les différents éléments, elles parlaient de vécu; elles devenaient profs, animatrices. Elles se corrigeaient mutuellement, s'informaient réciproquement. Elles sont prêtes à faire des choses, à poursuivre, à se tenir informées sur tout ce qui touche le divorce, à répondre à qui demande des éclaircissements, à aider à mettre sur pied une soirée d'information, à animer un café-rencontre, etc. Demandez-leur tout ce que vous voudrez... ou presque!

À vous, comités régionaux et associations, faites appel à vos personnes-ressources: Fernande, Lyette, Berthe, Monique, Raymonde, Roger, Marielle, Géraldine et Lucie. Elles vous attendent et sont à votre service.

Merci à Hélène, notre personne-ressource et à Denyse. Le Comité d'informations juridiques se rencontre le 19 février. Un échange soutenu entre le Comité et l'équipe de la formation permettra le va-et-vient de l'information.

## Le partage des biens familiaux



Avec la nouvelle loi du divorce qui permet d'accorder des pensions alimentaires de durée limitée, on voit de plus en plus de travailleuses au foyer qui ont élevé et éduqué leurs enfants et qui se retrouvent à 48 ans, divorcées, avec comme seul recours une pension alimentaire pour 2 ou 3 ans. C'est une honte!

On n'espère même plus l'équité dans le partage; on demande seulement le partage des biens familiaux. Pourquoi le Québec est-il si réticent à l'accorder alors que toutes les autres provinces canadiennes le font?

Le régime légal de la société d'acquêts qui faisait l'envie de toutes les provinces est maintenant dépassé par le droit familial des autres provinces qui reconnaît à qui n'a pas de contrat de mariage le partage des biens familiaux.

Pendant que les divorces se multiplient (sans partage des biens familiaux, il va sans dire) le ministre de la Justice nous apprend que son ministère est à constituer un comité d'étude – le Comité sur les droits économiques des conjoints – qui étudierait toutes les questions à la fois: autant le partage des biens familiaux que la résidence

familiale, la réserve héréditaire et d'autres points juridiques qui ont été soulevés par différents intervenants dans ce dossier.

Pour des milliers de femmes, cette étude leur fera perdre à tout jamais une partie des biens familiaux qu'elles étaient en droit de recevoir parce que la loi du divorce facile, rapide, sans faute, n'a pas donné lieu à son corollaire: un partage automatique des biens familiaux inscrit dans le régime primaire du Code civil.

On a peut-être humanisé le divorce – on n'a plus besoin de s'entre-déchirer – mais par la même occasion, on a institutionnalisé l'inéquité dans le partage. S'il y a partage équitable en séparation de biens, il ne peut provenir que du bon vouloir du conjoint bien nanti; c'est même à l'encontre de la loi qu'il se fera! C'est un non-sens!

L'aide-sociale devra suppléer au partage des biens familiaux non accordé et le gouvernement criera au scandale devant le nombre grandissant d'assistées sociales, femmes cheffes de famille monoparentale, que son incurie aura ramenées aux crochets de l'État.

## La réforme de l'aide sociale

Depuis quelques années déjà, on parle au Québec de réformer l'aide sociale. Cette réforme vise une réorganisation importante des programmes sociaux qui s'adressent aux plus démunis – dont beaucoup de femmes cheffes de famille unique.

On constate qu'à chaque fois qu'on déplace une pièce sur l'échiquier des programmes de transfert, d'autres programmes en subissent les contre-coups. Ainsi sont intimement liés: la réforme de l'assurance-chômage, la réforme de l'aide sociale, l'établissement d'un programme de revenu garanti et d'un programme de plein emploi.

Dans le Bulletin de liaison du mois de décembre, le dossier chaud, à la page 10, formulait les grands principes qui doivent orienter une éventuelle réforme de l'aide sociale qui demeure toujours une question très complexe.

Les deux paliers de gouvernement sont étroitement liés sur le problème de l'aide sociale qui dépend beaucoup de ce que sera la réforme de l'assurance-chômage qui elle-même est liée au libre-échange avec les États-Unis. Autant il était urgent de réformer les programmes, autant, avec ce qui se passe aux États-Unis, la réforme peut attendre. Le ministre Wilson du fédéral, présentera donc son budget sans la réforme annoncée.

Au provincial, si la réforme de l'aide sociale se fait attendre, certaines mesures régressives sont tout de même mises en vigueur avec le résultat que le gouvernement est en train d'instaurer, petit à petit, sa réforme sans aucune consultation publique et sans égard aux grands principes qui doivent l'orienter.

Quant aux visites à domicile des enquêteurs de l'aide sociale, qu'en est-il? Sont-elles illégales ou non?

Un jugement déclaratoire a été demandé à ce sujet et le juge a déclaré que les visites à domicile sont légales **parce que les assisté(e)s sociaux(ales) ne sont pas forcé(e)s de recevoir les enquêteurs de l'aide**

## VIE ASSOCIATIVE... VIE ASSOCIATIVE... VIE ASSOCIATIVE... VIE ASSOCIATIVE...

**sociale; ils (elles) peuvent refuser de les recevoir sans pénalité.**

Notez bien, vous n'êtes pas obligé(e)s de recevoir les enquêteurs à votre domicile et il ne peut y avoir de coupures parce que vous leur avez refusé l'entrée. Le jugement rendu vous permet à tous et à toutes de refuser de recevoir l'enquêteur à votre domicile. **Vous êtes dans votre droit.** Nous vous incitons fortement à utiliser votre droit.

Le Comité de travail issu de la Coalition sur l'aide sociale poursuit sa démarche et espère vous présenter sous peu un document de base qui servira à vulgariser l'information de façon à ce que les différents organismes soient en mesure de présenter leur position sur la question. Malgré la complexité du sujet, il nous faut prendre part au débat, car nous sommes trop touché(e)s par ces questions dans nos vies quotidiennes et dans nos efforts pour accéder à l'autonomie.

Bonne fête à toutes à l'occasion de la Fête internationale des femmes!

### **Impôt 1986 - de mauvaises surprises nous attendent!**

#### **Au provincial DES COUPURES IMPORTANTES POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES**

**Ligne 92. Exemption de soutien de famille:** Jusqu'à cette année, l'exemption de soutien de famille accordée pour le premier enfant d'une famille monoparentale était du même montant et se calculait à la même ligne que l'exemption de personne mariée. On n'avait pas besoin de recourir à une annexe spéciale. En 1986, non seulement le montant est-il plus petit (3,960\$ comparativement à une exemption de personne mariée de 4,560\$) mais le calcul est extrêmement complexe. Regardons l'annexe A

Premièrement, on peut réclamer la déduction de famille monoparentale à deux endroits différents: ou bien à la ligne 004 de la partie B de l'annexe A (ligne 88 de la déclaration) ou bien à la partie D de l'annexe A (ligne 92 de la déclaration). **Attention**, si vous habitez à un moment pendant l'année avec un autre adulte qui n'est pas votre dépendant (votre mère, soeur, un ami, un conjoint de fait, etc.) vous ne pouvez pas réclamer cette exemption dans la partie B, il faut aller à la partie D. De plus, on ne permet qu'une exemption

de ce type par logement. Donc, si vous vivez avec un conjoint de fait qui a aussi un ou plusieurs enfants à charge, un seul d'entre vous peut réclamer un exemption de soutien de famille (Partie D) Ni l'un ni l'autre ne peut réclamer l'exemption pour familles monoparentales (ligne 604 de la partie B).

Deuxièmement, il faut désormais déduire tout revenu gagné par votre enfant du montant de l'exemption. Auparavant, un montant de 1,420\$ était exonéré de l'impôt

Troisièmement, il faut quand même rembourser les allocations familiales provinciales (à moins d'avoir un revenu extrêmement faible - probablement inférieure à 8,000\$) et payer de l'impôt sur les allocations familiales fédérales.

Pour une monoparentale gagnant 15,000\$ en 1986, tous ces changements coûteront environ 158\$ en impôt additionnel et les impôts iront en croissant à l'avenir, parce que l'exemption accordée pour le premier enfant à charge ne sera pas indexée avant 1989 et ne suivra pas le coût de l'inflation

Ajoutons que:

- les exemptions personnelles de base demeurent gelées à 5280\$ - montant fixé en 1984 et prévu encore pour les trois prochaines années
- on ne peut plus déduire automatiquement 100\$ pour les frais médicaux et dons de charité

- le remboursement d'impôts fonciers a vu son maximum réduit de 400\$ à 360\$ pour 1986

- le formulaire d'impôt provincial est encore plus compliqué à remplir cette année!

Au fédéral

- une «presque» bonne nouvelle: le formulaire n'a pas changé;

- une bonne nouvelle pour les plus faibles revenus: le crédit d'impôt pour enfants a été augmenté de 18%. Il est passé de 384\$ à 454\$, mais le seuil à partir duquel le montant diminue, a été réduit de 26,330 à 23,500\$

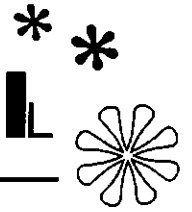
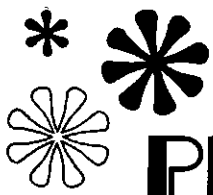
- ...et une mauvaise: des modifications dans les montants d'exemption et dans la table d'impôt ont pour effet de **hausser** l'impôt à payer. (Une monoparentale avec 2 enfants et un revenu de 18,840\$ paierait 170\$ de plus cette année)

Madame Ruth Rose, à la demande de la Fédération des unions de familles, a fourni les indications précédentes. Nous les remercions tous deux de nous permettre de publier ces chiffres

Quant à vous toutes et tous, armez-vous d'un crayon, d'une calculatrice et de courage! À moins que vous n'ayiez la chance de compter parmi vos proches un comptable!

## **VIE ASSOCIATIVE... VIE ASSOCIATIVE... VIE ASSOCIATIVE... VIE ASSOCIATIVE...**

|   |   |                     |  |
|---|---|---------------------|--|
| <b>La Fédération ... au jour le jour</b>                  |   |                     |  |
| Pour vous permettre de nous suivre dans notre itinéraire. |   |                     |  |
| <b>1986</b>   |   |                     |  |
| 15 déc.   | – participation à l'émission «Au jour le jour»<br>thème: Les pères de fin de semaine  | 20 janv             | – rencontre avec l'animatrice de Consult-action du Bas St-Laurent;<br>– rencontre avec l'association Eau-vive de Mont-Joli pour l'animation du Jeu de la famille   |
| 16 déc  | – présence à la conférence de presse du Groupe Femmes et logement   | 21 janv             | – rencontre avec l'organisatrice communautaire du C.L.S.C. de Mont-Joli avec la responsable régionale,<br>– deuxième tournée régionale au c.r. du Bas St-Laurent   |
| <b>1987</b>   |   | 22 janv             | – rencontre avec Luc Perreault pour le Comité de l'autofinancement,<br>– rencontre avec la pigiste pour la recherche de la Condition féminine sur l'autonomie financière des femmes                        |
| 6 janv.   | – préparation de la session de formation sur la loi du divorce. Première rencontre Hélène St-Pierre, personne-ressource   | 24-25 janv          | – Conseil d'administration tenu à Ste-Foy, Québec  |
| 7 janv.   | – rencontre avec Louise Aubut au sujet des enfants; collaboration à structurer  | 27 janv             | – rencontre de groupes de femmes sur l'intégration des travailleuses au foyer au Régime des rentes du Québec, à l'A.F.E.A.S.   |
| 8 janv  | – évaluation du Plan des formatrices avec les Services à la collectivité de l'U.Q.A.M   | 29 janv.            | – rencontre avec Luc Perreault pour le Comité de l'autofinancement   |
| 9-10-11 janv  | – présence au Colloque du Conseil canadien d'action sur le statut de la femme, à London, Ontario  | 30 janv             | – rencontre avec les responsables du Centre St-Pierre en vue d'échanges et de collaboration  |
| 10 janv   | – présence en tournée régionale au c.r. Mauricie-Bois-Francs-Lanaudière   | 31 janv et 1er fév. | – formation sur la loi du divorce à Montréal, avec une représentante par région  |
| 13 janv   | – première rencontre du Comité national de révision du programme OVEP   |                     | – tournée au c.r. Appalaches-Québec et visite de l'association de Saint-Romuald  |
| 14 janv   | – rencontre des groupes de femmes   | 2 fév               | – tournée au c.r. de Montréal  |
| 15 janv.  | – rencontre avec les Fédérations et regroupements nationaux sur le dossier Refonte des Programmes OVEP<br>– assemblée générale du Regroupement inter-organismes. Céline Signori et Lyette Lamothe | 3 fév               | – participation au Comité sur l'aide sociale du C.I.A.F.T.   |
| 16 janv   | – deuxième rencontre pour la formation sur le divorce   | 4 fév               | – participation à la campagne de promotion du C.Q.R.P.E.   |
| 17-18 janv  | – rencontre du Comité Rôle et orientations  |                     | – participation au comité de travail de la Coalition sur l'aide sociale  |
| 19 janv   | – rencontre du Comité du Bulletin de liaison  |                     |  |
|   |   | 9 fév               | – participation à la journée d'étude et au débat public organisé par l'I.C.E.A. sur le rapport Sauvageau-Caplan  |
|   |   | 10 fév.             | – soirée d'information sur Point-tournant à l'association Parents Uniques de Laval<br>– participation au lancement du matériel promotionnel pour la Semaine de l'action bénévole 87. Marie-France Pothier. |
|   |   | 11-12 fév           | – rencontre du Comité de l'autofinancement   |
|   |   | 14 fév              | – <b>Joyeux valentins et valentines!</b>   |
|   |   | 17 fév.             | – rencontre du groupe de femmes<br>– session Point-tournant à l'association P.U.L.   |
|   |   | 19 fév              | – rencontre du Comité d'informations juridiques,<br>– participation à la rencontre de la Conférence religieuse canadienne, secteur Québec. Céline Signori.   |
|   |   | 20 fév              | – rencontre du Comité des finances   |
|   |   | 21-22 fév           | – session provinciales donnée régionalement à Montréal pour les trois régions: Montréal / Mauricie-Bois-Francs/Montérégie.   |
|   |   | 24 fév.             | – session Point-tournant à l'association P.U.L.  |
|   |   | 2-3 mars            | – Colloque du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme (CCCSF) à Ottawa. Céline Signori  |
|   |   | 4 mars              | – participation au Comité national sur la refonte du Programme OVEP<br>– participation au Comité de travail de la Coalition sur l'aide sociale   |
|   |   | 5 mars              | – participation au Comité sur l'aide sociale du C.I.A.F.T.   |
|   |   | 7-8 mars            | – rencontre des responsables régionales à Québec   |



**Le slogan de Marie-Josée,  
mère célibataire:**

## « Soyons autofemmes, pas auton(h)om(m)es... »

texte de: Geneviève Manseau

L'autonomie, sans jeu de mots, a toujours été la grande affaire de Marie-Josée Morrissette, mère célibataire à dix-neuf ans, en pleine crise d'Octobre. « Lorsque j'ai découvert que j'étais enceinte, raconte-t-elle, j'ai décidé que j'avais besoin d'un temps de réflexion quant à l'avenir de cet enfant. J'ai quitté ma famille, avec laquelle je ne m'entendais pas de toute façon, pour aller travailler comme bonne dans une famille d'Outremont. »

La jeune fille d'alors n'a pas changé depuis. Quand se pose un problème à résoudre, son premier geste est de se retirer face à elle-même, d'examiner seule la situation afin d'en arriver à prendre une décision qui représente vraiment sa volonté et non celle de quelqu'un d'autre.

D'un tempérament solitaire, elle situe aujourd'hui son action par rapport à l'évolution de la cause des femmes. « La situation a bien changé depuis l'époque où je me suis trouvée placée devant le choix entre laisser mon enfant en adoption ou me résoudre à compter sur mes seules forces pour assurer sa subsistance. Les moyens de pression se sont multipliés, l'aide financière aux bénéficiaires des services de garderie et la prise en charge des mères démunies par le système d'aide sociale se sont imposées dans les mentalités. Mais je ne pense pas que le progrès soit attribuable d'abord à la venue d'une nouvelle génération, je crois plutôt qu'il dépend toujours d'une question d'attitude personnelle. »

Marie-Josée, à l'issue de son expérience de domestique, a choisi de garder son fils. La conception de celui-ci, accidentelle, rappelle-t-elle sans fausse honte, répondait à un profond besoin

d'amour de sa part. Ayant vécu la dissonance dans sa propre famille, elle souhaitait créer à son petit un univers de calme, de communication et d'affection où l'homme n'aurait de place que s'il démontrait sa capacité à respecter ses valeurs personnelles de fidélité et d'union authentiques.



**Marie-Josée Morrissette: « Le progrès dépend toujours d'une question d'attitude personnelle. »**

Un tel homme, elle a cru le trouver quelque cinq années plus tard. Professeur de son état, divorcé, Monsieur tenait un discours bien séduisant. Quand Marie-Josée parlait de « toujours » il lui faisait écho, jamais au grand jamais, il ne la contredisait. Comment n'aurait-elle pas ajouté foi à des mots qui allaient dans le sens de ses espoirs intimes? Elle s'« accota » donc. Une fille naquit bientôt que le père, sans la désavouer, n'accueillit pas avec autant de joie que l'amou-

reuse jeune femme aurait pu s'y attendre. Celle-ci devait découvrir peu de temps après la duplicité de son compagnon - qui la trompait secrètement - et, finalement, les affres de la rupture.

« Il m'a fallu dix ans pour assimiler la leçon », avoue-t-elle. Malgré l'aide de psychologues, encore là, elle estime que la principale et la meilleure façon de triompher de la difficulté a consisté à se reposer sur soi, sur ses forces intérieures. De cette partie de sa vie, elle tire la conviction qu'un projet de couple est condamné à l'échec s'il ne repose sur l'égalité entre homme et femme, sur une réciprocité de valeurs et de sentiments de part et d'autre. « Je suis devenue très exigeante dans mes relations, déclare-t-elle. Je n'accepte que les personnes capables de me respecter intégralement. »

Mais son fils, mais sa fille, n'ont-ils pas souffert de l'absence d'un père? À cette question, Marie-Josée répond tout net. « Non. Nous en avons discuté ouvertement à maintes reprises. Du côté de mon gars, malgré l'abandon et la non-reconnaissance de sa paternité par l'auteur de ses jours, il le voit de temps en temps et sort toujours déçu de leurs rencontres. Il préfère les modèles masculins qu'il retrouve dans son milieu scolaire, plus stimulants, moins radoteurs, et m'est reconnaissant de lui avoir aménagé une vie sans chicanes parentales. Quant à ma fille, son père l'a reconnue, mais, l'ayant quittée bébé, s'est ensuite totalement désintéressé de son sort. Elle ne s'en plaint pas. » Pour la femme, il est clair que l'amour n'a pas de sexe, qu'une présence affective ne s'évalue pas en fonction de la différenciation masculine ou féminine.



Marie-Josée est aujourd'hui fonctionnaire. Sobrement mais élégamment vêtue, elle donne d'elle-même une image de calme et de grande force morale. «Il y a eu des moments très durs, se souvient-elle, des moments où je ramassais jusqu'aux bouteilles vides pour récupérer quelques sous. Mais j'ai toujours tenu à mon principe, l'autonomie. D'abord financière, parce qu'elle est selon moi, la clé d'une existence libre et digne, puis sur les autres plans. Je sais tout réparer dans une maison. Je n'ai pas besoin de fréquen-

ter les gens pour ce qu'ils peuvent m'apporter.»

À trente-six ans, mademoiselle - elle ne tient pas au «madame»<sup>1</sup> - Morrisette s'est créée une vie à son goût où ses enfants ont leur place et peuvent faire à leur tour l'apprentissage de l'autonomie. «Il n'y a pas chez nous, dit-elle, des rôles contraignants: mon fils lave la vaisselle et ma fille répare sa bicyclette. L'homme n'est pas non plus pour eux un être à rejeter puisque j'ai un compagnon de qui les valeurs d'échange et de partage sont respec-

tées.» À ses yeux, la situation de la femme marquera vraiment des progrès le jour où cette éducation sans stéréotype se sera étendue à toute la population. Les revendications sociales, si elle les juge indispensables, elle n'en pense pas moins qu'elles sont difficiles dans un contexte de séparation où la femme doit se refaire elle-même pendant plusieurs années parfois. «Avant d'en arriver là, conclut-elle, il faut devenir auto-femmes.»

---

Ministère de la Main-d'œuvre et de la sécurité du revenu. Juin 1986

## Modifications au règlement sur l'aide sociale

Certaines modifications viennent d'être apportées au Règlement sur l'aide sociale ou à son application. Elles vous touchent seulement si vous êtes dans l'une des situations suivantes:

### 1. Vous avez des revenus de travail ou des allocations de formation professionnelle

Auparavant, dans nos calculs, nous arrondissions le montant de ces revenus et allocations à la dizaine inférieure. Par exemple, pour une allocation de 109\$, nous inscrivions 100\$. Dorénavant, c'est le montant exact, soit 109\$ ici, qui est pris en considération dans les calculs.

### 2. Vous avez chez vous des chambreurs ou des pensionnaires

Le montant minimum de revenu que l'on comptait pour un bénéficiaire gardant des chambreurs ou des pensionnaires a été ajusté pour tenir compte du coût de la vie. Ce montant minimum est maintenant de 85\$ au lieu de 60\$ pour un chambreur ou pensionnaire et de 50\$ au lieu de 30\$ pour chaque personne additionnelle de la même famille que ce chambreur ou pensionnaire.

### 3. Vous avez des biens excédant une certaine valeur

Il peut s'agir, par exemple, d'une résidence que vous occupez ou d'une ferme que vous exploitez dont la valeur

nette (valeur moins hypothèque) excède 50,000\$. Il peut aussi s'agir de biens comme une deuxième voiture, une motoneige, un chalet ou un bateau dont la valeur dépasse 1,500\$ pour une personne seule ou 2,500\$ pour une famille.

Auparavant, dans ces cas, un montant égal à 1% de la valeur excédant les montants mentionnés plus haut était compté mensuellement comme revenu aux fins du calcul de la prestation d'aide sociale. Ce taux est maintenant porté à 2%.

Prenons l'exemple d'une personne ayant une résidence qu'elle occupe dont la valeur nette est de 55,000\$. Voici comment se faisait auparavant le calcul du montant considéré comme revenu et comment il se fait maintenant:

Avant:  
 $55,000\$ - 50,000\$ = 5,000\$ \times 1\% = 50\$$   
Maintenant:

$55,000\$ - 50,000\$ = 5,000\$ \times 2\% = 100\$$

### 4. Vous vivez chez un parent ou un enfant et vous avez des revenus autres que votre prestation d'aide sociale

Si vous êtes dans cette situation, votre chèque d'aide sociale se trouve réduit parce que, dorénavant, vos revenus sont toujours déduits du montant de votre prestation de base, moins 85\$.

Par exemple, une personne seule de 30 ans ou plus a droit à une prestation de base de 448\$. Si elle vit chez ses parents, cette prestation est réduite de 85\$, ce qui donne 363\$. Si elle a des revenus comptabilisables de 100\$, son montant d'aide sociale s'élève donc à 263\$.

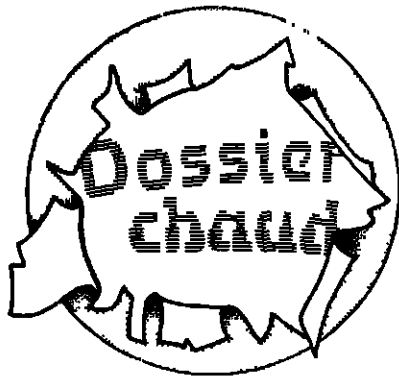
### 5. Vous êtes hébergés en famille d'accueil ou vous logez dans un HLM

Depuis le 1er janvier 1986, une allocation mensuelle de 8\$ par adulte et de 2\$ par enfant a été ajoutée aux chèques d'aide sociale de certaines catégories de bénéficiaires, à titre de remboursement de l'impôt foncier.

Or, cette allocation a été versée aux personnes hébergées en famille d'accueil ou logées dans un HLM alors qu'elles n'ont pas de taxes foncières à payer. La situation est corrigée à compter de juin 1986. Les allocations versées dans ces cas ne seront toutefois pas récupérées.

Si vous avez besoin de renseignements additionnels, communiquez avec votre agent d'aide sociale.

Veuillez noter, toutefois, que votre prestation de juin 1986 peut avoir été réduite pour d'autres motifs que ceux cités plus haut. Il s'agit alors de modifications justifiées par des raisons reliées à un changement dans votre situation personnelle.



## Être femme en 1987

Être femme en 1987, c'est souvent avoir à faire un choix déchirant entre la maternité et la sécurité économique.

Qui d'entre nous n'a pas, au moins une fois, envié les hommes pour qui la question ne se pose pas en ces termes, ils peuvent, sans pénalité ni conflit, être à la fois travailleur et père.

Pourquoi la même situation est-elle si différente pour les deux moitiés de

l'humanité, qu'est-ce que les femmes ont à perdre en devenant mère, et quelle serait la solution idéale qui permettrait aux femmes aussi de vivre en harmonie les divers rôles qui mènent à l'épanouissement de l'être humain adulte?

C'est le cheminement que nous vous proposons à travers ce dossier chaud.

## Pourquoi la parentalité est-elle vécue de façon si différente pour les deux moitiés de l'humanité?

Depuis toujours, semble-t-il, la plupart des femmes qui mettent au monde les enfants ont su s'en occuper. Il n'est pas difficile d'imaginer toutefois que là n'était pas leur seule occupation, car les rudes conditions de survie des temps jadis monopolisaient les bras et les énergies de tout le monde. Mais laissons aux historiens et aux sociologues le soin de faire l'analyse du temps consacré aux tâches familiales par nos très lointains ancêtres.

C'est notre récent passé qu'il faut aller scruter. C'est nous et nos mères qu'il faut regarder vivre, ou nos grand-mères, selon que nous avons atteint le mitan de nos vies ou non.

L'ère industrielle et la société de consommation nous auraient-ils fait ce cadeau empoisonné qui, sous prétexte d'aisance matérielle et de confort, a permis aux femmes de rester à la maison - ce qui a eu pour effet de les y enfermer?

Cette époque d'après-guerre n'a-t-elle pas été une des plus exigeantes pour les mères qui se sont vu dévolues seules l'entière responsabilité, à **temps plein**, de l'éducation des enfants? Et tant mieux si la progéniture arrivait à bon port - c'est-à-dire reproduisait le plus exactement possible le modèle proposé. Sinon, Freud se faisait fort de prouver que la mère était «castratrice»

ou autre vocable du genre!

Cette remise exclusive aux femmes des tâches domestiques et d'éducation se faisait au nom de la complémentarité des rôles. Être complémentaire de quelqu'un, c'est lui apporter ce qui lui manque pour être une personne complète et harmonieuse.

Mais le problème est qu'on ne demandait pas alors aux conjoints en présence quel attribut ils voulaient «prêter» à l'autre ou recevoir de l'autre pour s'harmoniser. D'office, la société décrétait que tel ou tel rôle serait joué par telle personne, selon qu'elle était née homme ou femme.

Voilà bien la description d'une société sexiste. Selon son sexe - et non ses aptitudes - on joue tel rôle dans la société. Ou dans le mariage.

Car depuis fort longtemps aussi, le mariage est le résultat de deux associations: une association économique et une association affective. On met beaucoup d'emphase sur l'amour aujourd'hui, mais les mariages de raison, où primaient les intérêts économiques des familles, ont longtemps été à l'honneur.

L'union de deux adultes dans le mariage a toujours eu pour objet de créer autour de la famille à venir un réseau de solidarité. Qu'à cela soient venus s'ajouter à certaines époques

intérêts de «caste» ne change rien au but fondamental du projet.

Donc, l'amour ou l'intérêt, ou les deux. Encore aujourd'hui, ne faut-il pas assurer à l'enfant à naître, une sécurité matérielle en même temps qu'une sécurité affective? Quoi de plus facile alors que de séparer ces deux pôles et d'en affecter un à chaque parent? C'est ce qu'on fit. Mais sans nuance.

Vous naissez femme? Que vous aimiez ça ou non, vous héritiez du volet affectif. Vous naissez homme, on vous désignait d'office le rôle économique de pourvoyeur. Et cela, durant des siècles, et avec, à certains moments, d'immenses pressions pour renforcer ces stéréotypes: des philosophes, des hommes d'affaires, des Pères de l'église, des magistrats, etc. Jusqu'à en devenir des «vocations», si bien qu'il ne fut plus possible de sortir de ces déterminismes. Il n'y a qu'à songer aux premières femmes qui ont osé transgresser ces normes; combien leur a-t-il fallu de luttes et de courage pour se faire admettre dans les professions dites libérales ou dans le monde du travail rémunéré.

Ce sont des siècles de déterminismes que les femmes tentent de secouer aujourd'hui. C'est la base même de la séparation des rôles selon les sexes que les femmes veulent reje-

ter. Les femmes d'aujourd'hui veulent s'unir dans un contexte de **collaboration** et non de **complémentarité** comme autrefois

Cette notion de **collaboration** tient compte des aptitudes et des dispositions de chacun et implique un rapport et des négociations d'individu à individu. Moins facile? Peut-être. Mais plus enrichissant car il y a alors moins de perte de talents et d'énergies. Mieux adapté aussi à notre époque où l'espérance de vie est plus élevée, donc où la mère dispose de plus de temps après que les enfants ont ouvert leurs propres ailes, où la population mondiale atteint les 5 milliards, ce qui permet de diminuer l'obligation de «produire» des familles nombreuses, où la démocratisation se traduit dans des chartes de droits; donc plus centrée sur les droits individuels que collectifs.

que de croire que ce qui est souhaitable puisse se réaliser aussitôt. Il faut avoir le temps comme allié, afin d'en

### «Lettre ouverte aux gars»

*Tribune libre, La Presse 1986*

*Des relations égalitaires entre l'homme et la femme? C'est mon rêve le plus profond, mais plus ça va, moins j'y crois.*

*Nos mondes sont différents. Nous ne pensons pas de la même façon, nous ne voyons pas les choses de la même manière. Ce n'est pas ça qui soit grave en soi, c'est le manque de communication qui l'est.*

*Les gars ne veulent pas exprimer leurs sentiments et les filles continuent de vouloir les aider à s'exprimer. Elles continuent d'être au devant, de vouloir les satisfaire, combler leurs moindres désirs, être attirantes, répondre à toutes les attentes des gars.*

*Moi, j'ai envie d'être à côté. Pas au devant ni en arrière.*

*Pourquoi êtes-vous comme ça les gars? Pourquoi ne voulez-vous pas être sensibles et doux? Pourquoi ne voulez-vous pas communiquer?*

**Marie Galarneau et six autres signataires**

arriver à changer les mentalités imprégnées d'une culture millénaire, d'autant plus que certains y perdent des privilèges confortables.

Il faut y mettre de l'imagination aussi et beaucoup d'énergie et de détermination. Devant le retrait de «service» des femmes, et avant que d'autres services adaptés aient vu le jour, plusieurs s'affolent et veulent ramener ces dernières au modèle connu et sécuritaire d'antan.

Avec assurance, il va falloir continuer de dire non à ce retour en arrière. Il va falloir stimuler la créativité dans ce désordre, insister pour que des services reliés à la famille soient mis sur pied. C'est, nous semble-t-il, à cette seule condition que les hommes vont pouvoir s'insérer pleinement dans leur rôle affectif vis-à-vis de leurs enfants. Le voudront-ils? La réponse leur appartient.

Celle des femmes semble irréversible ..

## Qu'est-ce qui rend le choix des femmes si déchirant?

### Mère au foyer

- perte d'autonomie économique
- impossibilité d'accumuler biens et épargnes
- dévalorisation des diplômes d'études et perte d'années d'expérience au travail
- minimum de liberté d'action à cause du trop peu de services en halte-garderies ou en garderies régulières réservées en priorité aux mères qui travaillent à l'extérieur
- difficulté d'obtenir du crédit car pas de revenus personnels
- culpabilité de n'être «qu'à la maison»!

La réalité que nous vivons ici, à la Fédération, nous le révèle. L'acceptation du rôle maternel à plein temps a créé tant de dépendance économique, tant d'injustice lorsque le contrat conjugal a été brisé, que nous ne pouvons plus voir d'un oeil attendri le «dévouement» des femmes. Cette mère placée sur un piédestal, fêtée une journée par année par la famille qui se donne ainsi bonne conscience, c'est à nous qu'elle raconte ses désillusions et sa misère.

Démontons le mécanisme, et voyons pourquoi il en est ainsi. Nous empruntons à la revue RAIF de nov /déc 86 (no.98/99) des extraits de son article intitulé **Le coût d'être mère.**

## Reér

### Mère sur le marché du travail

- statut de parent non reconnu au travail, donc menace dans certains emplois à cause des absences plus fréquentes (période de grossesse et d'accouchement, maladies des enfants, visites chez le médecin ou le dentiste)
- moins de disponibilité pour accéder à des postes de cadres où les horaires sont moins fixes - où les déplacements peuvent être plus fréquents
- surcharge de travail, à cause des tâches domestiques ou liées à la présence des enfants
- frais de garderies élevés pendant au moins 12 ans par enfant
- difficulté d'organisation dans certains cas (congrés pédagogiques)
- culpabilité de ne pas être assez présente aux enfants!

Mettre un enfant au monde a toujours été un acte courageux et la plupart du temps un acte d'amour. Mais, souvent autrefois, ce geste avait aussi des répercussions économiques; les enfants apportaient des bras supplémentaires à l'entreprise familiale ou contribuaient par leur salaire au revenu familial, car ils étaient très tôt une force active de travail. Ils étaient perçus aussi comme une protection et un soutien pour les «vieux jours» de leurs parents.

Plus rien de cela maintenant. Concevoir un enfant de nos jours est un geste absolument gratuit économiquement parlant. La longueur des études ne permet plus de le percevoir comme une aide économique, bien au contraire. Voici pour s'en convaincre, un tableau publié dans la revue *Châtelaine* de février 85 et reproduit dans le RAIF de nov./déc 86.

avec la venue des enfants. Mais sauf exception, personne ne peut contester que le choix de mettre un enfant au monde demeure plus lourd de conséquences pour les femmes, comme nous l'avons vu plus haut.

Ce constat est d'autant plus vrai lorsqu'il y a éclatement du couple. Par culture, par habitude, ou par un plus grand souci du bien-être des enfants, les femmes en ont la garde dans 85% des cas. Elles héritent alors du fardeau financier qui vient s'ajouter à la tâche parentale déjà assumée. L'ajustement à ces divers rôles s'échelonne souvent sur des années, car bien peu de femmes sont préparées à faire face rapidement au marché du travail, sans compter l'organisation complexe qu'il leur faut ériger pour maintenir une vie familiale harmonieuse dans le présent contexte de pénurie de services dédiés à l'enfance lorsque la mère est en

Le Devoir décembre 86

### Le coût d'un enfant

|                            | Nourriture | Vêtements soins personnels | Transport fourniture scolaire | Récréation | Logement ameublement | Gardiennage garderie | Total    |
|----------------------------|------------|----------------------------|-------------------------------|------------|----------------------|----------------------|----------|
| <b>Bébé</b>                | 491\$      | 905\$                      | -                             | -          | 1 027\$              | 3 894\$              | 6 317\$  |
| <b>1-3 ans par année</b>   | 823\$      | 260\$                      | 7\$                           | 84\$       | 1 027\$              | 4 702\$              | 6 903\$  |
| <b>4-6 ans par année</b>   | 973\$      | 308\$                      | 41\$                          | 84\$       | 1 027\$              | 3 658\$              | 6 091\$  |
| <b>7-9 ans par année</b>   | 1 159\$    | 397\$                      | 87\$                          | 236\$      | 1 069\$              | 2 849\$              | 5 797\$  |
| <b>10-12 ans par année</b> | 1 362\$    | 452\$                      | 93\$                          | 253\$      | 1 111\$              | 226\$                | 3 497\$  |
| <b>13-15 ans par année</b> | 1 514\$    | 616\$                      | 285\$                         | 318\$      | 1 111\$              | -                    | 3 844\$  |
| <b>16-18 ans par année</b> | 1 596\$    | 781\$                      | 352\$                         | 381\$      | 1 111\$              | -                    | 4 221\$  |
| <b>Total</b>               | 22 772\$   | 9 347\$                    | 2 595\$                       | 4 068\$    | 20 395\$             | 38 199\$             | 97 376\$ |

Quant au «bâton de vieillesse», il ne faut même plus y penser, le contexte économique et les mentalités ne le permettent plus.

Être parent est donc exigeant et coûteux. Et nul doute que ce choix de vie concerne aussi les pères dont le fardeau financier devient plus lourd

dehors du foyer.

L'extrait de l'article qui suit, signé par Madame Renée Rowan, journaliste au Devoir, et adressé à la ministre de la Condition féminine, Madame Gagnon-Tremblay, est très éclairant à ce sujet:

*Que souhaitent les Québécoises en 1987? La liste est longue.*

*Elles veulent que le gouvernement comprenne, une fois pour toutes, qu'il a un intérêt direct à ce que les femmes soient reconnues à leur juste valeur sur le marché du travail et en politique.*

*Que l'on fasse du Québec un endroit accueillant pour les femmes.*

*Que la politique familiale qui sera dévoilée au printemps incite les hommes à s'occuper des enfants.*

*Que le gouvernement aide les gens à concilier leurs responsabilités familiales et leurs rôles de travailleuses et travailleurs.*

*Que le gouvernement instaure l'obligation contractuelle.*

*Que les services d'avortement soient plus accessibles.*

*Que les services alternatifs offerts par les femmes soient reconnus à leur juste valeur et, conséquemment, que leur financement soit adéquat et stable.*

*Que le gouvernement revise à la hausse les montants des gains admissibles à l'aide sociale.*

*Que des décisions concrètes soient prises dans le dossier de la participation des travailleuses au foyer au régime de pension du Québec. Il s'agit là, faut-il vous le rappeler, madame la ministre, d'une promesse électorale tout comme l'octroi d'avantages sociaux aux travailleurs et travailleuses à temps partiel.*

*Les femmes attendent depuis plus d'un an. Maintenant, elles veulent que ça bouge.*

*Veuillez agréer, madame la ministre, l'expression de mes meilleurs vœux pour 1987.*

**Renée Rowan**

# Quel modèle de société peut-on entrevoir dans un avenir pas trop lointain ?

La question est posée À travers quelles modifications sociales, culturelles ou psychologiques, devons-nous passer pour que l'ambiguïté maternité/participation au monde extérieur soit résolue?

Nous irons puiser dans nos mémoires (fiscalité et politique familiale) certaines pistes de solution qui, selon nous, faciliteraient grandement la vie des femmes

## Prévention

– Nous recommandons le maintien, au secondaire, des cours d'éducation à la vie familiale et aux responsabilités parentales. Que les jeunes soient dès lors sensibilisés, à travers l'éducation, les loisirs et la culture, à leur rôle de futur parent et à leurs responsabilités d'hommes et de femmes dans le partage des tâches.

– La politique familiale doit promouvoir et respecter l'autonomie des personnes dans la famille. À cet effet, elle doit reconnaître le travail de la personne au foyer au même titre et avec les mêmes avantages que tout travail rémunéré

– Nous recommandons de promouvoir des services de parentalité ainsi que des services d'appui pour aider les parents avec leurs nouveaux-nés.

## Correctifs

– au niveau économique

– Que les femmes puissent profiter d'une façon tangible de leur travail consacré à la famille

– Nous recommandons que les exemptions personnelles et de personne mariée ainsi que les exemptions pour enfants à charge, soient remplacées par un crédit d'impôt universel remboursable à la personne

– Nous recommandons que la discrimination basée sur la source des revenus soit interdite, lorsqu'il s'agit d'accorder du crédit ou de louer un logement

– Nous recommandons que les allocations familiales demeurent universelles et soient plus généreuses, mais de montant identique pour chaque enfant

– Nous recommandons l'indexation des allocations de disponibilité et leur extension jusqu'à la rentrée scolaire des jeunes enfants

– au niveau «services»

– Nous recommandons que soit développé un réseau de garde collectif, géographiquement disponible et financièrement accessible, avec des éducateurs et éducatrices compétent(e)s et bien rémunéré(e)s, et adapté aux besoins (temps partiel, de nuit, fins de semaine, travail saisonnier, etc..)

– Nous incitons le gouvernement à instaurer également des centres de jour en milieu scolaire en collaboration avec les commissions scolaires et les municipalités, de façon à compléter le réseau de garde pour les jeunes du primaire en assurant le service en tout temps

– Nous recommandons d'élargir les stages en psycho-éducation au milieu familial dans un projet d'intervention à la maison, ce qui libérerait la personne au foyer pour un repos bien mérité

– Nous recommandons que les conditions de travail soient humanisées afin de permettre aux travailleurs de concilier leurs responsabilités de parents avec celles de leur travail des horaires flexibles et des congés parentaux en sont des exemples

– Nous recommandons que toute femme au travail puisse profiter d'un congé de maternité

– Nous recommandons la mise sur pied et la facilité d'accès à des sessions de croissance personnelle, de relation d'aide en thérapie familiale ou conjugale dans des cliniques ou des groupes de famille.

En d'autres termes, la situation idéale en serait une où les soins consacrés aux enfants seraient reconnus socialement et jugés aussi importants sinon plus que n'importe quel autre travail rémunéré.

Elle en serait une où la discrimination basée sur le sexe n'existerait plus

Une où le monde du travail serait conscient que les travailleurs sont des humains avec des vies privées et fami-

liales, où la société serait consciente qu'une vie n'est pas linéaire, mais a des temps forts et des temps faibles et qu'en conséquence, la disponibilité au travail n'est pas toujours constante.

Une où l'on aurait de l'imagination pour permettre aux parents de se consacrer aux tâches familiales lorsque la situation l'exige, en permettant entre autres d'inverser les rôles et les revenus entre un chômeur qui pourrait ainsi garder contact avec le monde du travail et en récolter un bénéfice économique, et un parent qui, pour quelque temps, pourrait se consacrer à sa famille en difficulté, tout en bénéficiant du revenu de chômage.

Mais à plus court terme, cédon's la parole à M. Maurice Champagne Gilbert, qui a été président du Comité consultatif sur la famille en 1986:

## Les hommes en question

*La balle de la vie, et du respect de la vie, est dans le camp des hommes. Si j'étais une femme, et surtout si j'étais une jeune, ma détermination serait la même que celle d'un grand nombre de femmes actuellement: ne plus mettre d'enfants au monde à moins d'avoir les preuves que, dans le monde masculin, on est vraiment résolu, collectivement et individuellement, à partager la prise en charge des enfants avec les femmes. Bref, c'est aux hommes, à ce moment-ci de notre histoire, de démontrer si l'enfant et le développement de la personne qui y est attaché comme valeur fondamentale les intéressent véritablement.*

Article paru dans le Devoir en décembre 86

# Denyse Rochon honorée à Rideau Hall



Cinq Canadiennes dont une ex-présidente de la F.F.Q., ont reçu le prix de l'affaire «Personne» le 22 octobre des mains de Madame Jeanne Sauvé, Gouverneure générale du Canada. Denyse Rochon a été honorée en reconnaissance de sa contribution à la qualité de la vie des femmes du pays.

Chaque année depuis 1979, cinq Canadiennes sont ainsi récompensées en mémoire des cinq femmes qui se sont battues pour que la définition du mot «personne» dans la constitution comprenne les femmes. Cette année les autres récipiendaires sont Elisabeth Carr de Don Mills en Ontario, Muriel McQueen Fergusson de Frédéricton, Benerice Sisler de Winnipeg et Helen Yeo de Charlottetown.

Agée de 61 ans, Denyse Rochon est originaire de Québec. En entrevue exclusive pour la «petite presse», elle a affirmé que son prix constituait aussi une récompense pour toutes celles qui l'ont aidé à militer et toutes celles qui lui ont fait confiance, spécialement à la F.F.Q. «Ce prix ne met pas fin à ma carrière comme féministe, il ne sonne pas le glas de la retraite. Il suppose plutôt une grande responsabilité, je sens que je dois continuer à performer, à répondre aux attentes. C'est une exigence de qualité».

Le prix de l'affaire «Personne» n'est pas très connu au Québec, mais Denyse Rochon espère qu'il va aider la population à comprendre pourquoi les associations comme la F.F.Q. travaillent avec acharnement pour améliorer la condition féminine. Les gains des femmes sont toujours dus aux lut-

tes qu'elles mènent avec constance et ardeur; cela était vrai dans les années 20, ça l'est encore dans les années 80.

Pour terminer, Denyse Rochon a affirmé que son prix allait permettre à sa petite-fille de réaliser qu'elle avait contribué à faire avancer la cause des femmes. Elle avait dans la voix une pointe de fierté... bien justifiable!

## L'Affaire Personne

Le prix accordé à Denyse B. Rochon n'est pas très connu au Québec. Mais puisque l'affaire «Personne» constitue une étape marquante dans la lutte pour l'égalité des hommes et des femmes au Canada, nous avons pensé en faire un court résumé, et vous faire connaître Emily Murphy, l'instigatrice de l'affaire «Personne».

En 1916, un Tribunal des femmes est établi à Edmonton, et Emily Murphy en devient le premier magistrat. Mais le jour de son entrée en fonction, le juge Emily Murphy voit son autorité contestée sous prétexte qu'elle n'est pas une personne. L'avocat de la défense qui la récuse ainsi fonde son argument sur une décision d'un tribunal anglais de 1876 selon laquelle:

**«les femmes sont des personnes pour ce qui est des souffrances et des châtiments, mais non pour ce qui est des droits et des privilèges.»**

Il poursuit, **«...comme l'office de magistrat est un privilège, la présente titulaire est ici illégalement. Aucune décision de son tribunal ne peut lier quiconque.»**

La Cour Suprême de l'Alberta ne tarde pas à casser cette injure en invoquant «la raison et le bon sens». La Constitution canadienne permet cependant l'exclusion des femmes du Sénat, ce qui pousse Emily Murphy à demander à la Cour Suprême du Canada une interprétation exacte du terme «personne».

Devant le refus de cette Cour de reconnaître aux femmes le droit de siéger au Sénat, Emily Murphy fait appel au Comité judiciaire du Conseil privé de Londres, dernier tribunal d'appel pour le Canada à l'époque.

Lorsque Londres reconnaît le droit pour les femmes de siéger au Sénat,

la victoire est acquise.

En 1938, les efforts des «célèbres cinq» sont immortalisés par l'instauration d'une plaque commémorative dans le foyer du Sénat à Ottawa.

Depuis 1979, est institué le Prix de l'affaire «Personne». Les récipiendaires de ce prix à la mémoire des «célèbres cinq» continuent la tradition de courage, d'intégrité et de persévérance que ces femmes ont su inspirer.

par Lorraine Beauregard et Anne-Marie Gingras

## L'évolution de la condition féminine

Voici quelques grandes dates à retenir dans l'évolution de la condition féminine au Québec plus particulièrement:

- 1888: L'Université McGill donne les premiers diplômes de baccalauréat aux femmes

- 1918: En mai, les femmes obtiennent le droit de vote aux élections fédérales

- 1940: En avril, les femmes obtiennent le droit de vote aux élections provinciales

- 1954: Le cours secondaire gratuit devient accessible aux filles

- 1961: En décembre, la libérale Claire Kirkland-Casgrain devient le premier député à siéger à l'Assemblée législative du Québec; elle est également la première à être nommée ministre

- 1964: En juillet, adoption de la loi sur la capacité juridique des femmes mariées, pilotée par la ministre Claire Kirkland-Casgrain. Cette loi transforme le statut juridique des femmes mariées, et leur donne notamment la possibilité de poser un acte relevant de la loi civile sans autorisation du mari

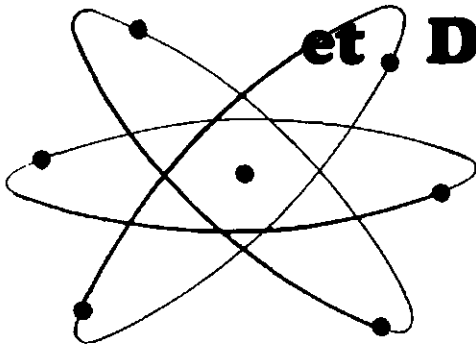
- 1966: Création de la Fédération des femmes du Québec

- 1971: Création à Ottawa du Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme, recommandé par la commission Bird

- 1973: Création du Conseil du statut de la femme du Québec

- 1979: En septembre, Lise Payette devient la première à occuper le poste de ministre à la Condition féminine

# RESSOURCES D'ICI... et D'AILLEURS...



## Les services de garde au Québec

### Les agences de garde en milieu familial au Québec

#### Ce qu'est une agence et ce qu'elle n'est pas:

#### Ce qu'elle n'est pas:

Dans l'esprit populaire, on confond encore souvent à tort la garde privée et la garde en milieu familial régie. Mais ce sont deux réalités bien distinctes. Sous les vocables de garde privée, on entend toute forme de service non-organisé: une grand-mère, une tante qui s'offre à l'occasion, une gardienne qui vient chez-vous, une amie, une voisine.

#### Ce qu'elle est:

La garde en milieu familial, c'est plus et autre chose qu'une bonne gardienne qui reçoit chez elle un petit groupe d'enfants. C'est une organisation qui recrute et sélectionne les gardiennes, leur offre une formation et les supervise dans leur travail.

Parce qu'elles sont des services reconnus et subventionnés, les agences font partie de l'ensemble des services de garde au Québec régis par l'Office des services de garde à l'enfance. Celui-ci en octroyant un permis de garde, détermine le nombre de places que l'agence pourra offrir sur son territoire. L'agence, en retour, est tenue de veiller à la qualité des services tant au niveau de la sécurité, qu'au niveau du développement socio-affectif, intellectuel et physique des enfants.

#### Chez la gardienne..

La gardienne ou le gardien reconnu(e) par une agence reçoit les



enfants dans son propre domicile. C'est un environnement familial où la gardienne/responsable de famille de garde est tout naturellement entourée de ses enfants, de son conjoint, des amis

#### un petit groupe d'enfants

L'OSGE fixe un maximum de quatre enfants par responsable de famille de garde. Cependant, si celle-ci est assistée d'un autre adulte, le groupe peut alors s'élever à neuf enfants. Les enfants sont donc peu nombreux. Les responsables connaissent bien chacun et chacun reçoit l'attention dont il a besoin.

Les enfants sont admissibles à la garde en milieu familial du plus jeune âge à la fin du primaire (0 à 12 ans).

#### Stabilité, sécurité, qualité

##### L'agence

Recrute et sélectionne soigneusement les gardiennes. Établit le lien

Tel que promis dans le bulletin précédent sous cette chronique, nous continuons le tour des kiosques. Voici donc les détails pertinents aux différents modes de garde.

entre parents et familles de garde. S'assure que les foyers répondent aux normes d'hygiène, de sécurité et de qualité d'environnement: (détecteurs de fumée, produits toxiques et objets dangereux hors de portée). Veille à la qualité des services offerts: menus, activités éducatives, etc...

#### offre aux gardiennes

Une formation et une supervision régulière. Divers services, i.e. prêt de jouets, d'équipements variés, assurance-groupe, extincteur, aide technique, etc... Organise des sorties regroupant plusieurs familles de garde, des fêtes, des pique-niques, des rencontres...

...pour les parents, des heures flexibles.

Même si la plupart des parents ne font garder leurs enfants régulièrement qu'aux heures de travail, les heures de garde sont flexibles, et peuvent s'adapter aux besoins des parents.

### De jour, de soir, pour le dîner seulement, la nuit, les fins de semaine

#### Les tarifs

Les tarifs varient selon les agences et les services offerts. Informez-vous auprès de l'agence la plus près de chez vous.

#### Aide financière

Parce que la garde en milieu familial est un service reconnu, les parents ont droit de recevoir, si leurs revenus le justifient, une aide financière de l'OSGE.

Le montant de cette aide financière varie selon: le revenu et la taille de la famille, le tarif et le nombre d'heures de garde.

#### Aux parents de choisir..

Discutez avec la responsable de l'agence pour déterminer vos besoins. Considérez la localisation du foyer, visi-

tez les lieux. Rencontrez la responsable de famille de garde.

Le choix d'une responsable et d'une agence de famille de garde est une décision importante.

Impliquez-vous...

La qualité des services de garde en milieu familial est assurée par une gestion conjointe des parents, des responsables de famille de garde et des responsables de l'agence. Qui mieux que les parents peuvent décider du mieux-être de leurs enfants.

Pour de plus amples renseignements:  
**Office des services de garde à l'enfance**

201, Place Charles Lemoyne  
3e étage

Longueuil (Québec)

J4K 2T5

Tél.: (514) 670-0920

1-800-361-7060

S'il n'y a pas de service de garde en milieu familial dans votre région, communiquez avec:

**Le regroupement des agences de services de garde en milieu familial du Québec**

197, 31e avenue

Lac Etchemin (Québec)

G0R 1S0

Tél (418) 625-3853

## Les services de garde en milieu scolaire

En quatre ans, le nombre d'enfants inscrits à des services de garde en milieu scolaire a presque doublé au Québec. Pendant ce temps, le nombre d'écoles offrant le service a connu une augmentation de 46%.

La croissance rapide des services de garde en milieu scolaire, qui sont de plus en plus connus des parents, constitue pour certains un signe d'ouverture et de progrès alors que pour d'autres, c'est un facteur d'inquiétude et de charge supplémentaire. Cependant, pour les parents utilisateurs, c'est une solution très appréciée à leur problème de garde.

Les parents choisissant ce mode de garde pour leur enfant de maternelle ou de première année, continuent d'une année à l'autre, s'ils sont satisfaits. C'est pourquoi les services de garde qui fonctionnent depuis 1981-82, reçoivent maintenant plus d'enfants du second cycle.

Presque toutes les écoles qui offrent un service de garde, soit 96%, sont en milieu urbain ou semi-urbain. 79% de celles-ci sont situées en milieu régulier et 20% en milieu économiquement faible.

En milieu rural, les enfants bénéfi-

cient souvent du transport subventionné et ils ne sont pas admissibles aux allocations supplémentaires du MEQ.

D'autre part, on constate que 62% des enfants sont gardés régulièrement et 38% sporadiquement.

Les horaires se situent entre 7 et 19 heures, se répartissant comme suit:

- Tous les services fonctionnent le midi et l'après-midi

- 65% sont ouverts le matin

- 70% sont ouverts plus de 2 heures l'après-midi

- 65% sont ouverts tout un avant-midi complet ou une demi-journée, pour les enfants du pré-scolaire

La presque totalité, soit 98%, utilise des locaux situés à l'intérieur de l'école. Dans les autres cas, il s'agit souvent de locaux appartenant à la commission scolaire, à la municipalité ou à un organisme qui exige des coûts minimes de location.

Pour ce qui est de la contribution financière demandée aux parents, ceux-ci doivent couvrir le salaire du personnel affecté à ce service. Pour les enfants du pré-scolaire qui l'utilisent plus longtemps, la contribution est en général de 8\$ et plus par jour.

---

---

## L'aide financière aux parents

L'aide financière correspondant à l'exonération accordée aux parents est versée directement au service de garde. Les parents ne déboursent que la différence entre la contribution exigée par le service de garde et le montant d'aide accordée.

Le montant d'aide financière varie selon le revenu annuel de la famille, la taille de la famille, le nombre d'enfants en garde et le nombre d'heures pendant lesquelles l'enfant est gardé.

L'aide financière pour les enfants gardés dans un service de garde en milieu scolaire est accordée aux parents lorsque ces derniers sont tous deux absents du foyer parce qu'ils travaillent ou étudient. Dans le cas d'une famille monoparentale, l'aide est également accordée lorsque le travail ou les études sont les raisons de l'absence du foyer.

C'est aux directions régionales Travail-Québec ou au service de garde qu'il faut s'adresser pour obtenir des renseignements additionnels et le formulaire intitulé **Demande d'aide financière pour enfant en garde**.

Voici donc, l'adresse des bureaux régionaux de Travail-Québec:

### Abitibi/Témiscamingue

101, 3e ave est

Case postale 6

Amos, Qc J9T 3A5

819-732-6538

### Bas St-Laurent

337, rue Moreault

Local 10

Rimouski, Qc G5L 1P4

418-722-3758

### Côte-Nord

625, boul Lafleche

R.C. 107

Baie Comeau, Qc G5C 1C5

418-589-7455

### Estrie

2102, rue King ouest

Sherbrooke, Qc J1J 4E4

819-564-2615

### Gaspésie

205, rue York est

Local 321, C.P. 1219

Gaspé, Qc G0C 1R0

418-368-5521

### Laurentides/Lanaudière

85, rue de Martigny ouest

Local 5,18

St-Jérôme, Qc J7Y 3R8

514-438-5501



**Mauricie/Bois-Francs**  
100, rue Laviolette  
1er étage, C.P. 1838  
Trois-Rivières, Qc G9A 5M4  
819-379-4422

**Montérégie est**  
201, Place Charles Lemoyne  
Local 112  
Longueuil, Qc J4K 2T5  
514-646-1451

**Montérégie ouest**  
100, Place Charles Lemoyne  
Local 274  
Longueuil, Qc J4K 2T4  
514-651-7110

**Montréal Métropolitain/Laval**  
201, boul. Crémazie est R.C.  
Montréal, Qc H2M 1L2  
514-873-8315

**Outaouais**  
170, rue de l'Hôtel de ville  
Local 4110-A  
Hull, Qc J8X 4C2  
819-770-5010

**Québec Rive-Nord**  
4500 boul. Henri-Bourassa  
1er étage  
Charlesbourg, Qc G1H 3A5  
418-643-6875

**Québec Rive-Sud**  
49 rue Bel-air  
Lévis, Qc G6V 6K9  
418-835-3624

**Saguenay Lac St-Jean**  
930, rue Jacques Cartier est  
Chicoutimi, Qc G7H 2A9  
418-549-9272

**Ville de Montréal**  
1125 rue Ontario est  
Montréal, Qc H2L 1R2  
514-872-2970

---

---

## Vous déménagez...?



### En mai prochain, déménagez-vous?

Si tel est le cas, vous devrez penser à une foule de choses: recherche d'un nouveau logement, changement d'adresse, emballage, transport, etc. Le contrat qui sert de toile de fond à

toutes les formalités relatives au logement, c'est le bail. Faisons ci-après un bref rappel des divers avis entre le propriétaire et le locataire.

| <b>Tableau des délais d'avis</b><br>(Tout avis doit être écrit) |  |  |  |
|---|--|--|--|
|   | <b>Bail à durée fixe de 12 mois ou plus</b>  | <b>Bail à durée fixe de moins de 12 mois</b> | <b>Bail à durée indéterminée</b>   |
| <b>Délai d'avis du propriétaire</b>                             | Entre 3 et 6 mois avant la fin du bail   | Entre 1 et 12 mois avant la fin du bail      | Entre 1 et 2 mois de la date à laquelle le contenu de l'avis prendra effet |
| <b>Délai de réponse du locataire</b>                            | Dans le mois de la réception de l'avis du Propriétaire. <b>Si le locataire ne répond pas, il est présumé AVOIR ACCEPTÉ le contenu de l'avis du propriétaire.</b> |  |  |
| <b>Délai de contestation du propriétaire à la Régie</b>         | Dans le mois de la réception de l'avis de refus du locataire.  |  |  |

Avez-vous pensé aux coûts réels de votre prochain logement? Voici un petit

aide-mémoire qui vous aidera à planifier votre budget logement.

### Pour planifier on s'informe

Du coût du loyer  
(coût mensuel X 12) \_\_\_\_\_ \$

Du coût du chauffage de l'année précédente  
(coût mensuel X 12) \_\_\_\_\_ \$

Du coût annuel de l'électricité  
(communiquiez avec l'Hydro) \_\_\_\_\_ \$

Des taxes à payer  
(vidanges, eau, déneigement) \_\_\_\_\_ \$

Du coût de l'assurance feu-vol \_\_\_\_\_ \$

Du coût du stationnement  
(coût mensuel X 12) \_\_\_\_\_ \$

**Coût total du logement:** \_\_\_\_\_ \$

N'oubliez pas les frais de déménagement et de réinstallation dans le nouveau logement \_\_\_\_\_ \$

#### On vérifie aussi

- L'augmentation du loyer par rapport à l'année précédente
- L'état du logement (vérifier portes, fenêtres, isolation)
- L'état et le type d'installation de chauffage (huile, électricité, chauffage central, gaz)
- Le type de réparation à la charge du locataire
- La disponibilité des services dans le milieu (épiceries, banques, services gouvernementaux, transport en commun)

**Note:** Si la hausse du loyer vous semble excessive, n'hésitez pas à communiquer avec la Régie du logement.

Enfin, pour déménager le plus efficacement possible, il faut penser à

- Réserver un véhicule de déménagement, au moins un mois à l'avance. Il faut compter au moins 50\$ l'heure pour louer un camion avec des déménageurs. Un camion de location coûte environ 60\$/jour, plus kilométrage, mais alors, il faut trouver de l'aide! Convenir d'une date avec le locateur et les aide-déménageurs.

- Faire son changement d'adresse auprès des compagnies de services, etc., et des amis. On évitera ainsi d'être facturé à deux endroits ou de «perdre» ses amis.

- Faire le ménage de ses effets personnels pour ne pas déménager des objets inutiles.

- Répartir l'emballage du ménage sur plusieurs semaines, en réservant pour les derniers jours les articles d'usage quotidien ou immédiat. Étiqueter chaque boîte en indiquant le contenu et la pièce où il faudra le ranger

- Réserver une gardienne quelques semaines à l'avance. Les tout-petits risquent d'échapper à votre vigilance le jour «D».

- Prévoir une «trousse de déménagement». Y mettre des outils, des ampoules électriques, des chiffons, des produits de nettoyage, etc

Enfin, s'il est plus économique de déménager avec l'aide des copains, ça creuse toujours un peu, alors il vaut mieux prévoir un petit budget casse-croûte!

**Bon déménagement!**

**Lily Gaudreault  
Office de la protection  
du consommateur**

## Attention!

## Attention!

La présente édition du Bulletin de liaison salue la nouvelle collaboration de l'Office de la protection du consommateur. Désormais, chaque numéro réservera une place à la consommation. Nous tenterons de vous présenter des sujets qui vous touchent de près bien sûr, et qui suivront l'actualité au moment de la parution du Bulletin.

Ce mois-ci, par exemple, on parlera de déménagement et de bail. Dans les prochains numéros, nous aborderons divers sujets, dont la Loi sur la protection du consommateur «au quotidien», des trucs pour les «consommateurs avertis» ou tout autre sujet que vous voudrez signaler à l'équipe de rédaction du Bulletin.

# EN VRAI!

## PROGRAMME DE RETOUR AUX ÉTUDES POST-SECONDAIRES

Bonne nouvelle! Le programme de retour aux études post-secondaires pour les chefs de famille monoparentale prestataire d'aide sociale a été **prolongé**.

Les conditions d'admission demeurent inchangées, de même que la durée de la formation permise (3 sessions).

Pour de plus amples détails, voyez votre agent d'aide sociale.

## PENSIONS ALIMENTAIRES

### Le Québec et l'État de New-York collaborent

Depuis le premier septembre dernier, les gouvernements du Québec et de l'État de New-York ont conclu une entente sur l'exécution réciproque d'ordonnances alimentaires. Ainsi, une personne du Québec dont l'ex-conjoint(e) vit dans l'état de New-York et néglige de verser la pension alimentaire prévue par le tribunal, peut s'adresser au ministère de la Justice du Québec qui soumet le cas au Commissariat aux services sociaux de l'état de New-York. Celui-ci entreprend alors des procédures pour retracer l'ex-conjoint récalcitrant et le contraindre à payer. Le même recours est offert aux résident(e)s de cet état dont l'ex-conjoint(e) vit au Québec.

Ce type de collaboration existe déjà entre le Québec et les autres provinces canadiennes, à l'exception de la Saskatchewan.

### Indexation des pensions alimentaires en 1987

Le taux d'indexation des pensions alimentaires a été fixé à **4.1%** pour l'année 1987 et est en vigueur depuis le 1er janvier 1987.

Il est important de noter que l'indexation annuelle d'une pension ali-

mentaire n'est pas automatique; elle doit être stipulée dans le jugement accordant la pension. Il n'existe pas non plus de mécanisme pour aviser l'ex-conjoint.

## ASSURANCE-CHÔMAGE

### Modifications apportées aux règles de l'assurance-chômage concernant les revenus de pension - au 5 décembre 1986

Les travailleurs qui prennent un autre emploi après leur retraite et qui redeviennent admissibles aux prestations d'assurance-chômage pourront recevoir ces prestations, le cas échéant, sans que le montant de leur revenu de pension n'en soit déduit.

Cette modification permet aux personnes concernées de récupérer plus de 230\$ millions à même les fonds de l'assurance-chômage.

Cette mise au point établit la distinction entre les personnes qui prennent leur retraite définitive et celles qui prennent leur retraite pour entreprendre une nouvelle carrière.

Les personnes qui soutiennent avoir fondé leur décision de prendre leur retraite sur des renseignements inexacts émanant de sources gouvernementales fédérales pourront faire examiner leur cas et faire rétablir leur droit aux prestations si l'allégation est prouvée.

## RÉSIDENCE FAMILIALE

La déclaration de résidence familiale **ne donne rien - elle protège** seulement au cas où l'un des conjoints voudrait vendre ou louer la résidence sans l'accord de l'autre.

**Attention:** il faut s'assurer de **signer l'accord**, s'il y a lieu, et non un cautionnement (pour l'hypothèque par exemple). Lisez bien le document avant de signer.

Si vous êtes colocataire ou copropriétaire de la résidence familiale, vous n'avez pas besoin de la protection qu'offre l'enregistrement de la déclaration de résidence familiale, vous l'avez déjà.

## NOUVELLES DE L'INSTITUT VANIER DE LA FAMILLE (I.V.F.)

Constitué en 1965, l'Institut Vanier de la Famille a été fondé en vue de favoriser la famille à s'adapter à une société qui évolue rapidement. Il concentre son activité sur la recherche, la communication, l'éducation et l'action sociale.

- L'Institut Vanier de la Famille entreprend une **étude de rentabilité** sur la mise en place d'un service informatisé de récupération de renseignements sur la famille.
- L'Institut a reçu une subvention de démarrage en vue d'une recherche sur les répercussions de l'incidence fléchissante (décroissante) de la fertilité et de la croissance de la population. La recherche s'intitule «Mais où donc sont passés les enfants?»

## LA PETITE ENFANCE

Le Centre québécois de ressources à la petite enfance (C.Q.R.P.E.) inaugure cette année une semaine de ressources à la petite enfance, **du 20 au 27 mars prochain**.

La campagne de promotion durant cette semaine portera sur l'importance du rôle des parents dans l'éducation des enfants de 0-6 ans, ainsi que du soutien qu'on peut leur apporter dans leur quotidien.

Si vous avez des membres qui ont des jeunes enfants d'âge pré-scolaire, faites-leur connaître l'existence de ce groupe de soutien aux parents. Pour plus d'information au sujet de leurs activités, veuillez appeler à Montréal, au 845-8389.

---

## Ce qu'on dit de nous...

---

# Communiqu'ELLES

Janvier 1987, vol. 13, n° 1

### La monoparentalité une question d'actualité

Par Marie Papadomanolakis

La Fédération des associations de familles monoparentales du Québec (FAFMQ) a tenu les 24 et 25 octobre derniers son premier colloque sur le thème de la monoparentalité

Cet événement a regroupé environ 400 participant(e)s (membres de la FAFMQ ou de groupes populaires, des professionnel(le)s de l'éducation, de la santé, des affaires sociales et du droit).

Le but de ce colloque était de tracer un portrait de la monoparentalité d'aujourd'hui dans la société québécoise. Toutes et tous étaient convié(e)s à réfléchir sur les conditions de vie et les besoins des enfants de familles monoparentales ainsi que sur la réalité du parent qui en a la garde

Les 23 ateliers proposés pendant le colloque étaient animés par des personnes spécialistes de chacun des sujets traités qui ont abordé les diverses facettes et problématiques de la monoparentalité

L'ouverture et la clôture du colloque ont été marquées par la présence de Céline Signori, présidente de la FAFMQ, Madeleine Bouvier, directrice générale, Gilles Poirier, responsable du Service social à l'Hôtel-Dieu de Québec, Robert Dubuc, chef du service de linguistique à Radio-Canada, traducteur et terminologue de profession, Jacques Lizée, président du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec et Louise Lavoie-Aubut, travailleuse sociale au CLSC Jardin du Québec

### Historique et objectif

Au cours des dernières années, le nombre de familles monoparentales n'a cessé d'augmenter. Selon le recensement effectué par Statistiques Canada en 1981, on compte au Québec 208,430 familles monoparentales soit 12,4% du nombre total de familles. 173,315 familles monoparentales, soit 83%, sont à la charge d'une femme. Selon le Conseil national du bien-être, ces femmes vivent sous le seuil de la pauvreté six familles monoparentales à la charge d'une femme sur dix sont pauvres. La pauvreté de celles-ci augmente constamment depuis cinq ans. Selon le ministre de la justice, il y a 20,000 divorces au Québec par année, 40,000 enfants se retrouvent impliqués dans ces situations. Aujourd'hui, plus d'un million d'enfants sont touchés par le phénomène de la monoparentalité

Devant l'ampleur de ce phénomène, ces familles vivant dans des conditions économiques, psychologiques, juridiques et sociales difficiles ont senti le besoin de se solidariser. C'est ainsi que de nombreuses associations ont germé partout sur le territoire du Québec

Lieux d'accueil et d'écoute, témoins de l'éclatement du modèle familial traditionnel, ces associations ont senti à leur tour le besoin de mettre sur pied une organisation provinciale pour améliorer les conditions de vie socio-économiques des familles monoparentales

La FAFMQ est née en 1974. Agent de changement social, elle a pour rôle de sensibiliser le public à la situation des familles monoparentales, à faire

des pressions auprès des autorités compétentes et d'offrir aux associations affiliées des services de formation et d'information.

La FAFMQ mène une lutte visant la réforme des lois qui touchent les familles monoparentales. En plus des nombreux mémoires et de nombreuses publications, elle participe à des fronts communs, à des tables de concertation et à des coalitions. Elle s'occupe de dossiers tels que la loi visant à favoriser la perception des pensions alimentaires, les services de garderies ou de centres de jour en milieu scolaire, les programmes de retour aux études, de reconnaissance des acquis et de création d'emplois, la violence faite aux femmes et aux enfants, la réforme de l'aide sociale, la fiscalité, la nouvelle loi sur le divorce, la politique familiale, le logement etc.

Avec les années, ses nombreuses actions ont contribué à éliminer certains préjugés, à faire évoluer les mentalités et à instaurer de nouveaux modèles

### L'évolution sociale

Au cours de ces 2 journées de réflexion, certains thèmes ont été abordés, entre autres, les transformations, depuis les premiers divorces en 1971 jusqu'à maintenant, dans l'attitude des mères québécoises seules responsables de leur famille et l'évolution du regard de ces parents séparés sur le vécu et les besoins des enfants face à leur épanouissement et à leur croissance.

## Mères séparées

Depuis les 15 dernières années, l'attitude des mères vivant une séparation ou un divorce, ainsi que celle de la société dans laquelle elles sont insérées, ont sensiblement évolué. Un énorme travail a été fait pour favoriser cette évolution des attitudes et permettre aux mères vivant un divorce ou une séparation de partager leur vécu avec leur entourage, leur association de familles monoparentales et l'ensemble de la société.

Au Québec, la loi sur le divorce n'a été votée qu'en fin 1968. En 70-71, il y avait encore peu de séparations et de divorces et la société dévalorisait cette réalité qui remettait en cause sa propre structure, basée sur des valeurs familiales. La parenté d'une mère séparée ou divorcée tenait secrète cette situation et encore plus celle des mères célibataires qui étaient vouées à la réprobation et au déshonneur. Les mères qui se séparaient, à ce moment-là, traversaient des périodes très pénibles : crise personnelle, sentiment de deuil, adaptation à un nouveau mode de vie. De plus, la plupart vivait dans des conditions matérielles difficiles, la garde des enfants et la responsabilité de leur éducation leur étant confiées. Par insécurité ou par culpabilité, ces cheffes de famille monoparentale acceptaient dans le silence les critiques de l'entourage. C'est ainsi que les associations se sont multipliées, issues du besoin de se retrouver avec des personnes vivant une situation semblable, de sortir de l'isolement et de s'entraider. Et c'est de ces associations que sont nées les premières revendications des mères. Avec le mouvement féministe débuta pour les femmes séparées une deuxième étape, celle d'une plus grande affirmation de soi, débouchant sur une identité sociale

Aujourd'hui, les femmes séparées réclament des conditions qui leur permettent d'être des mères à part entière sans sacrifier leur vie personnelle, avec des conditions financières leur offrant une vie décente, le droit au travail et à des services de garderies adéquats.

## Regard sur les enfants

Dans les années 70, les enfants de parents séparés étaient considérés par la société comme «des enfants marqués par la vie». Aussitôt qu'un enfant éprouvait des difficultés, que ce soit à l'école ou dans un autre milieu, on les expliquait par le fait qu'il n'avait plus ses deux parents. De plus, des recherches prétendaient que «les enfants de parents séparés sont plus délinquants que les autres». Ces résultats, à ce moment-là, ont provoqué l'insécurité et la culpabilité au coeur des mères.

Selon une étude critique sur les 40 meilleures recherches, entreprises par G. Poirier en 1979, l'une des conditions qui permet à un enfant de continuer son rythme normal de développement et de croissance découle de sa possibilité de garder une relation significative avec ses deux parents. «Pour le parent, la Fédération et les intervenant(e)s, un travail de sensibilisation et de recherche doit être fait sur le terrain et dans la vie pour qu'on parvienne à voir le divorce comme la fin d'une relation conjugale et non la fin de la relation entre deux adultes parents des mêmes enfants. Dans cette perspective, il faut toujours se poser la question: le parent qui ne vit pas quotidiennement avec l'enfant peut-il apporter quelque chose de positif dans cette situation?»

Nous pensons que oui mais à condition que le père assume lui aussi sa

part de responsabilité et qu'il le fasse de plein gré et en continuité.

Comme le mentionne G. Poirier, cette nouvelle piste pourrait être bénéfique aux 3 parties. À l'enfant parce qu'il n'a pas à faire le deuil complet d'un parent; au parent qui n'a pas la garde légale, puisque sa participation lui permettrait ainsi de tenir une place importante dans la vie de ses enfants et ceux-ci dans la sienne et au parent qui a la garde, parce qu'il pourrait de la sorte récupérer du temps et profiter du fait que l'enfant aura un ajustement moins fondamental à faire. Ajoutons que cette réalité partagée, si elle n'est pas utopique, améliorerait certainement les conditions de vie de 83% de familles monoparentales dont les femmes ont la responsabilité.

L'autre condition importante qui ressort de ces recherches est le fait que l'enfant puisse vivre avec un parent qui traverse lui-même la crise du divorce, qui récupère et qui puisse malgré tout offrir à l'enfant une atmosphère sereine au foyer. Mais pour actualiser cela, un revenu décent est essentiel et pour avoir accès à ce revenu, il faut être déjà sur le marché du travail ou pouvoir y retourner et avoir des conditions de travail qui tiennent compte des tâches et des rôles parentaux, a conclu G. Poirier.

## Rapport général

À la clôture du colloque, un compte-rendu des ateliers a fait l'objet d'un exposé.

## L'enfant

Plusieurs constatations ont été faites à partir de discussions sur les besoins de l'enfant. En voici quelques-unes : les enfants ont besoin de voir accepter les émotions suscitées par le



divorce de leurs parents, de connaître la vérité sur les motifs de la séparation et d'en comprendre le processus et d'y participer dans la mesure où ils peuvent le faire, compte tenu de leur âge, de même qu'ils ont besoin de temps pour accepter cette séparation et être assurés qu'ils ne seront pas abandonnés...

Deux conclusions ont été tirées

1 - La façon dont les enfants auront vécu la séparation peut influencer leur décision d'être parents à leur tour

2 - La séparation peut leur permettre d'accéder à une plus grande autonomie et à évoluer vers la maturité par le partage progressif des tâches et des responsabilités familiales, à condition que les parents interviennent de façon efficace à l'égard de leurs besoins.

### La mère

La monoparentalité force la mère, comme les enfants, à prendre leur autonomie personnelle, laquelle dépend de l'autonomie financière de la mère. Mais 2 obstacles s'y opposent le peu d'ouverture sur le marché du travail et les difficultés de recyclage vécues par les femmes retirées pendant un certain temps de ce marché (financement, garderies pour les enfants, gestion du foyer et éducation des enfants).

### Les garderies

La question des garderies a été traitée dans l'un des ateliers et entre autres celle des possibilités offertes en milieu scolaire. Ces possibilités n'étant pas toujours bien exploitées, il faudrait s'organiser pour agir sur les commissions scolaires et adapter les écoles aux conditions de vie des familles d'aujourd'hui.

### La sexualité de la femme monoparentale

Il est bien certain qu'une femme, cheffe de famille monoparentale, a sa propre sexualité; mais elle a peut-être plus de mal à faire reconnaître ses besoins par son milieu et notamment par ses enfants et ses proches. Il est essentiel que les femmes en prennent conscience pour qu'aux éventuelles frustrations succède une sexualité épanouissante

### La rupture ou la séparation

Pour le noyau familial, la séparation est souvent vécu comme un échec. La solution dure, l'humiliation et la culpabilisation du conjoint doit faire place à la méthode douce de la négociation. Afin que la séparation soit une occasion de croissance, les ex-conjoints doivent se protéger mutuellement des pièges de la culpabilisation

### La reconstitution du couple ou de la famille

Cette étape, normale et saine, ne trouve sa réussite que si l'on tient compte de plusieurs facteurs: une énorme patience, une perspective positive de croissance plutôt que la recherche d'une béquille dans un nouveau partenaire et enfin, le respect des enfants, de leurs craintes ou de leurs réticences à se laisser détruire dans ce nouveau projet.

Dans tous les ateliers, il a été question de l'absence de modèle. Le travail au sein des associations permet d'élaborer certains modèles, mais il ne faudrait pas que ceux-ci deviennent des moules. La monoparentalité renonce aux valeurs traditionnelles qui proposaient un modèle familial à suivre pour des valeurs de croissance personnelle et de prise en charge. La monoparen-

talité, vécue au début des années 70 comme une catastrophe pour la société, apparaît aujourd'hui comme un agent de changement social vers des valeurs plus douces.

### La monoparentalité aujourd'hui

Dans la société actuelle, l'organisation familiale dépend beaucoup de la situation économique de la famille. Ainsi, une restructuration de la politique de soutien économique des familles est nécessaire. La sécurité du revenu est au coeur de ces revendications: réforme de l'aide sociale, création d'emplois, redistribution équitable des richesses, ressources nécessaires pour soutenir les travailleuses et travailleurs dans leur besoin de concilier leurs responsabilités parentales, tels que des services de garderies en milieu de travail, des congés parentaux, des congés de maternité et la reconnaissance des acquis.

Au cours des années, des groupes familiaux et des groupes de femmes ont obtenu, grâce à leur travail acharné, des réalisations concrètes pour la reconnaissance parentale et ils ont contribué aux changements de mentalité dans notre société.

D'autres facteurs d'une politique familiale ont une incidence sur la vie des familles tels que les loisirs, les services sociaux, le droit, les mass-médias, la violence et surtout la grande question de l'habitation.

En créant la Fédération, les familles monoparentales ont manifesté leur volonté de prise en charge des familles par elles-mêmes. Les familles monoparentales revendiquaient un soutien et non une substitution de l'État et de la société en général.





## Coin lecture

par Aline Drouin

**Ces femmes qui aiment trop:** la radioscopie des amours excessives, de Robin Norwood, Éditions Stanké, c1986, 303 p, 1795\$.

Dans ce livre, l'auteure Robin Norwood, spécialiste en thérapie conjugale, démontre très intelligemment comment recouvrer l'équilibre amoureux. En fait, cet ouvrage traite de l'obsession face aux relations amoureuses et de l'acharnement à vouloir changer l'autre pour qu'il devienne comme on le souhaite «Si vous croyez, peut-on y lire, qu'il va changer et vous rendre heureuse, si vous vous donnez entièrement pour le sauver, alors vous êtes une femme qui aimez trop. Aimer trop ce n'est pas un grand et profond amour, ni aimer beaucoup d'hommes, ni tomber amoureuse constamment, c'est vous droguer au sentiment obsessif, c'est vous acharner à dépendre d'un homme au point de le laisser contrôler vos émotions et la plupart de vos comportements; **c'est faire égalier grandeur de votre sentiment avec intensité de vos tourments**».

Ce livre aide donc à comprendre les habitudes novices dans les relations, les causes et les moyens de les changer. «Du moment où vous développez la capacité de vous aimer vous-même vous êtes guérie de votre dépendance envers l'autre,» peut-on y lire aussi.

Ce volume s'adresse principalement aux femmes et aussi aux hommes qui peuvent vivre ces mêmes insatisfactions

**La passion des femmes,** de Sébastien Japrisot, Ed. Denoel, c1986, 410 p, 21 95\$

Sébastien Japrisot nous livre ici son roman le plus original et peut-être le plus spectaculaire, car il laisse tomber des masques

L'histoire se passe sur une plage déserte, à la fin d'un bel après-midi d'été et où un jeune homme tombe sur le sable, blessé d'un coup de fusil en pleine poitrine

Tour à tour les femmes qui ont compté dans sa vie, racontent l'aventure qu'elles ont partagée avec lui, sans rien cacher des plaisirs et des tourments qui les ont conduites, prétendent-elles à l'abattre. Mais laquelle dit la vérité? Emma, Belinda, Caroline, Yoko ou Marie-Martine?

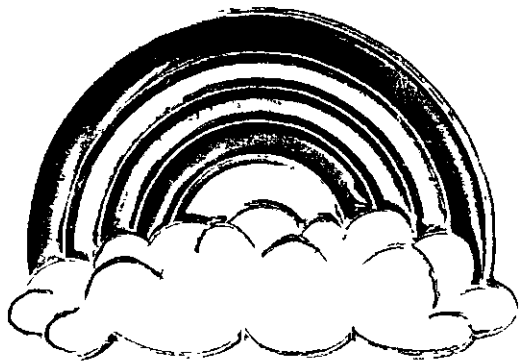
L'écrivain a choisi de mêler ses souvenirs à la fiction et peut-être de se moquer de ses propres fantasmes



### OYEZ OYEZ OYEZ

Veuillez noter que le coût de l'abonnement au Bulletin de liaison sera haussé à 10 \$ annuellement (pour 4 numéros) à cause des coûts élevés de la poste et de l'impression.

Par ailleurs, les associations affiliées et les membres des comités régionaux de la FAFMQ reçoivent toujours gratuitement ses publications périodiques: le Bulletin de liaison et l'Entre-nous.



# La couleur du temps

Margot B.

## Les années du Bébé Boum<sup>1</sup>, vous connaissez...?

## Les mamans Boum Boum, elles...?

En ce temps-là, les enfants qui avaient une mère l'appelaient «maman» et les mères appelaient leurs petits «mon bébé», c'est déjà une époque lointaine, on dirait... Aujourd'hui, seuls les prénoms ont cours pour désigner: cousins, voisins, oncles et tantes, pères et mères.

L'après-guerre des années 50 et 60 connut un essor prodigieux: une économie florissante, des technologies nouvelles et révolutionnaires, une expansion démographique inattendue dans les pays occidentaux.

Les sociétés d'alors se hâtèrent de se mettre au pas des exigences culturelles qui s'en suivirent. Les cadres qui jusque-là avaient établi des lois régissant le comportement des individus, s'élargirent et même éclatèrent. Le monde politique devint plus global, l'esprit de clocher diminuant pour adopter une plus large vision. Le monde religieux s'universalisa avec Vatican II. Le monde scolaire dépassa le couvent des religieuses et le collège des frères du quartier ou de la ville. Pour la génération montante, il fallut accélérer le processus de changement. Au Québec, on détruisait, on anéantissait, on construisait, on créait, on repartait. On parla polyvalente, cégep, catéchèse, enseignement moral, syndicat, référendum. Tous ces mots devinrent une force de frappe extraordinaire. Ils étaient devenus lourds de pouvoir et de conséquences.

Les sociologues qui analysèrent cette courte histoire de notre civilisation surent en décrire l'émergence et le chaos qui l'avait colorée durant toutes ces étapes. Bien sûr, ce fut un formidable bond en avant malgré quelques nostalgiques peines. Cependant, une nouvelle société était bien née.

Les enfants du Bébé Boum connurent une réponse adéquate à leurs besoins essentiels et même aux superflus. Ce que nous, les parents, n'avions pu avoir, comme nous étions heureux de le leur donner! Une meilleure situation financière nous permettait de réaliser en eux nos rêves les plus audacieux. C'est ainsi que le milieu familial fut atteint par la vague de fond. Les hommes bien portants pouvaient tous travailler, à quelques exceptions près. Les pourvoyeurs pouvaient pourvoir, et largement. Les femmes au foyer, épouses et mères à **plein temps** répondaient de leur mieux aux multiples tâches qui leur étaient dévolues. Les familles, comprenant huit à dix membres à l'époque, comptaient sur leur dévouement et leur disponibilité pour s'épanouir. Tour à tour, elles étaient mères, éducatrices, infirmières, gardiennes fidèles du bien-être de chacun et du toit qui les abritait. S'il n'y avait pas eu ces femmes courageuses pour accepter leurs maternités nombreuses avec la foi et l'amour de la vie, cette page historique d'un monde en mutation n'aurait pas été écrite.

Ces femmes, ces mères Boum Boum, dont je fus, que sont-elles devenues? Nous ne comptons pas de points gagnants à tous les coups, mais nous avons vaillamment joué toutes les parties. Pour nous, les quelques années passées à ce jeu (c'est le jeu de qui gagne perd) coulèrent dans le temps comme l'eau d'une rivière. Ce qui avait été valorisant pour la société religieuse et civile du temps, devint pénalité lourdement ressentie par les parents. Les petits grandirent et parti-

rent vers d'autres rivages. Pour plusieurs d'entre nous, notre compagnon de route se trouva une soudaine «vocation tardive» et mit les voiles. Nous sommes restées seules, les femmes, suite à un divorce qui mettait brutalement fin à vingt-cinq années de vie conjugale.

Et toutes ces années passées loin du sacro-saint marché du travail ne compte pour rien. Nous n'étions pas des «femmes actives» pour une société qui tient plus que tout aux valeurs quantifiables et performantes. Impossible de comptabiliser le travail des femmes au foyer, semble-t-il. Ainsi, c'est avec effroi que la plupart des divorcées dans la cinquantaine devront épouser la pauvreté. Elles apprennent cette dure équation: pas de salaire = pas de fonds de pension amassé. Et si un heureux jugement de cour lui donnait quelque revenu sous forme de «pension alimentaire» (on nous accorde au moins le droit de manger) l'État viendra lui redemander, par ses impôts, les petits suppléments qu'elle aurait eu la velléité de convertir en une modeste rente, laquelle lui aurait permis de vieillir avec décence. Si, au soir de sa vie, «quand la bise fut venue, elle se trouva fort dépourvue» ce ne sera pas parce «qu'elle aura chanté et dansé tout l'été» c'est que d'autres auront profité sans vergogne de ses années de labeur et en auront dilapidé les fruits.

Les mères Boum Boum ne sont pas victorieuses, ce sont des mères battues. Battues dans l'indifférence et le mépris d'une société qui ne lui reconnaît aucun droit et dont la magistrature se fait l'exécuteur impitoyable.

«J'ai planté un chêne au bout de mon chemin  
Perdrais-je ma peine, perdrais-je mon temps?»

(Gilles Vigneault)

La réponse est à l'avenir et à ceux qui la font.

(1) Parodie de Bébé boom.



**Le Bulletin de liaison est le bulletin officiel de la  
Fédération des Associations de familles monoparen-  
tales du Québec Inc.**

-----

**Veillez cocher la case appropriée, détacher et  
envoyer à la FAFMQ, 890 boul. Dorchester est, pièce  
2320, Montréal, (Québec), H2L 2L4.**

.....

Abonnement: 10.00 \$ pour 4 numéros  
Bulletin de liaison

Documentation: 3.00\$ chacun

Pour des conditions de vie décentes (1980)

Manifeste: Il était une fois ou plusieurs fois (1983)

Dossier réflexion (sur la problématique de la mono-  
parentalité) (1986)

NOM: \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

CODE POSTAL: \_\_\_\_\_

Chèque ci-joint à l'ordre de la FAFMQ

-----

**AVIS DE CHANGEMENT**

**Ancienne adresse**

NOM: \_\_\_\_\_

ADRESSE: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

CODE POSTAL: \_\_\_\_\_

NO TÉL.: \_\_\_\_\_

**Nouvelle adresse**

NOM: \_\_\_\_\_

ADRESSE: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

CODE POSTAL: \_\_\_\_\_

NO TÉL.: \_\_\_\_\_